



République Française – Département des Ardennes

Commune Des Hautes Rivières

Mairie - 5, Place de l'Hôtel de Ville

08800 LES HAUTES RIVIERES

Tel : 03 24 53 40 34 – Fax : 03 24 53 46 91

E-mail : accueiladministratif@hautes-rivieres.fr

ARRETE MUNICIPAL

Arrêté portant portant interdiction temporaire de stationnement – Rue de l'Industrie

Le Maire de la commune de LES HAUTES RIVIERES,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route, notamment les articles R417-10 et suivants,

Vu la nécessité de permettre l'intervention de Véolia pour la réparation d'une fuite sur branchement d'eau potable au 29 rue de l'Industrie,

Considérant que les travaux nécessitent un terrassement sur voirie et l'intervention de véhicules techniques,

ARRETE

Article 1 : Objet de l'interdiction

Il est interdit de stationner, à compter du jeudi 24 juillet 2025 à 08h00 jusqu'au vendredi 25 juillet 2025 à 18h00, sur les places de stationnement situées au droit des numéros 27 à 33 rue de l'Industrie, dans les deux sens de circulation.

Article 2 : Enlèvement des véhicules en infraction

Tout véhicule stationné en infraction ou empêchant l'exécution des travaux pourra être enlevé aux frais et risques de son propriétaire, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Signalisation des travaux

La signalisation temporaire réglementaire (panneaux d'interdiction de stationner et balisage de la zone) sera mise en place par la société Véolia, la veille du début des travaux, sous sa responsabilité.

Article 4 : Information du public

Le présent arrêté sera affiché en mairie, publié sur le site internet de la commune, et signalé sur site par l'entreprise intervenante.

Article 5 : Exécution de l'arrêté

Monsieur le Maire, son représentant et les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Les Hautes Rivières,
le 3 juillet 2025

Le Maire,


Denis DISY

